DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Turkménistan | Tourisme sur passeport option formulaire

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE voyageur :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Passeport original (sans protège-passeport), sur lequel sera apposé le visa :** Signé, valable 6 mois après la date de retour, et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention, l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.

☑ **2 Copies des pages d'identité du passeport :** Correspondant à la double page où se trouve la photo.

☑ **1 Copie d'un Justificatif de voyage Aller-Retour détaillé (ex : attestation d'agence, billets d'avion, confirmation de réservation des vols) :** Ce Justificatif de voyage doit mentionner le nom du voyageur, n° de vol ou voyage, la compagnie de transport, les dates et les destinations. [Ou 1 Copie d'un justificatif aller et d'un justificatif de continuation, avec copie du visa du pays de continuation.]

☑ **2 Photos en original couleur :** Identiques et récentes.

☑ **1 Copie d'une Attestation d'Assurance séjour :** Couvrant les frais médicaux pendant le séjour.
RapideVisa peut vous fournir une assurance Mutuaide (Groupama) reconnue par les autorités, couvrant le rapatriement et 100.000 € de frais médicaux d'hospitalisation. Vous pouvez la commander pendant votre commande de visa, ou ultérieurement dans notre rubrique "Assurances séjours". Nous joindrons l'attestation à votre dossier après sa réception, et nous vous la transmettrons avec votre commande.

☑ **1 Lettre d'invitation au Turkménistan (bon d'échange) :** Délivrée par une agence touristique turkmène agrée. Ou 1 Réservation d'hôtel obligatoirement visée par le Ministère des Affaires Etrangères de Turkménistan.

☑ ***Procédure à effectuer sur place :*** En cas de séjour supérieur à 3 jours, il faut vous enregistrer auprès du service des Migrations.